

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 3 JUILLET 2023 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ
AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absent :

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h05

Trois personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de juin 2023
 - 6.3. Avis de motion et dépôt de projet du règlement #318-23 portant sur la gestion contractuelle
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
Pas de point à traiter
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Autorisation de paiement à H2O Innovation inc.
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Autorisation de circulation sur la voie publique
 - 10.2. Autorisation de paiement au Réseau Biblio du BSL
 - 10.3. Motion de félicitation au comité du 150^e « Témoins d'hier à aujourd'hui »
 - 10.4. Contribution financière au projet Camp plein air Ado de La Mitis
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource en développement économique et industriel

- 11.2. Nomination d'un responsable des cours d'eau pour la municipalité
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-07-117 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-118 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : Maire

- MRC : Le dossier du site d'enfouissement à Saint-Moïse avance bien;
- Mat résiduelle : Bien que la récupération devienne sous juridiction provinciale en 2025, le gouvernement ne sera pas prêt.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1

- Machinerie : Il reste des petites réparations mineures à effectuer sur la niveleuse;
- Le nivelage des chemins fait pitié;
- Le rechargement de certaines sections s'effectuera après la réception des tests de laboratoire;
- L'abat-poussière sera étendue après le nivelage.

M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2

- Gestion des matières résiduelles : nous sommes à finaliser l'appel d'offres pour 2024;
- Bibliothèque : madame Chantal Proulx a débutée à titre de responsable;
- 150^e de la municipalité : un gros merci à Harfangs Studio pour les images et la captation de l'événement.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : siège n° : 3

- Personnel : le camp de jour a débuté;
- Il y a eu 5 fuites en deux jours sur le réseau.

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 juin 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT #319-23 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Sylvain Deschênes donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement #319-23 portant sur la gestion contractuelle sera adopté. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

23-07-121

9.1- AUTORISATION DE PAIEMENT À H2O INNOVATION INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a changé sa fréquence d'achat des produits chimiques utilisés dans le traitement de l'eau potable pour effectuer des achats moins souvent et en plus grande quantité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture # CD1045435 au montant de 9 029.26\$ taxes incluses à H2O Innovation inc.;

QUE cette charge soit imputée au compte 02-41200-635 (produits chimiques)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-122

10.1- AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LA VOIE PUBLIQUE

ATTENDU QUE le Festival Country-Western de Saint-Gabriel aura lieu du 7 au 13 août 2023 inclusivement;

ATTENDU QUE l'une des activités phares de cet événement est la tenue d'une parade sur la Rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le Festival Country-Western de Saint-Gabriel à tenir une parade sur la voie publique de la Rue Principale le 12 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-123

10.2- AUTORISATION DE PAIEMENT AU RÉSEAU BIBLIO DU BSL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est membre du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la cotisation annuelle au Réseau Biblio du BSL au montant de 7 454.94\$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à cette charge soient imputés au compte # 02-70230-519 (location de volumes)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3- MOTION DE FÉLICITATION AU COMITÉ DU 150^E « TÉMOINS D'HIER À AUJOURD'HUI »

Monsieur Georges Deschênes donne la motion que :

Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tient à remercier et à souligner l'apport exceptionnel du comité Témoins d'hier à aujourd'hui pour l'organisation de la fin de semaine d'activités des fêtes du 150^e de la Municipalité. Ils ont su créer un événement de très haute qualité et ce fût une représentation exemplaire pour les habitants de la communauté et pour les visiteurs qui sont venus aux divers événements.

23-07-124

10.4- CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET CAMP PLEIN AIR ADO DE LA MITIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski participe depuis des années au projet Grand Air Mitis depuis des années;

ATTENDU QUE pour la réalisation des activités estivales, l'organisme doit recueillir une somme de 1 500\$ auprès de municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une aide financière de 150 \$ au projet Grand Aire Mitis;

QUE les fonds nécessaires à cette charge soient imputés au compte # 02-11000-970 (subventions dons élus)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-125

11.1- AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Gabriel-de-Rimouski, la Ville de Mont-Joli et Mitis en Affaires ont pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralités;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Gabriel-de-Rimouski, la Ville de Mont-Joli et Mitis en Affaires désirent présenter un projet pour le partage d'un agent de développement industriel et commercial dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et Mitis en affaires partageront les frais de cette ressource;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource sera intégrée au personnel de Mitis en Affaires, mais sera dédiée au développement commercial et industriel de la Ville de Mont-Joli et de Mitis en Affaires;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Flavie et Saint-Gabriel-de-Rimouski adhèrent à cette entente et qu'elles pourront bénéficier de services ponctuels de cette ressource pour leur développement industriel via Mitis en Affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski stipule ce qui suit :

- Le conseil municipal de la Municipalité adhère au projet de coopération municipale pour le partage d'une ressource en développement économique et industriel;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Mont-Joli organisme responsable du projet ;
- Le maire monsieur Georges Deschênes et/ou le directeur général Frédérick Lee sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-07-126

11.2- NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES COURS D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a compétence dans la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit nommer un responsable pour la gestion des cours d'eau sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme monsieur Éric Rioux à titre de responsable des cours d'eau sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

23-07-127

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

DE lever l'assemblée il est 20h27

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire